

appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites, fait le 16 mars 1864, par Henry Judah, écuyer, commissaire (no 10).

Archives de la province de Québec.

*Arrière-fief de Grandpré de la Redoute, Bégon, de la Mistanguienne ou de Montplaisir.*

28 avril 1659.

Acte de concession des Révérends Pères Jésuites au sieur Jean Madry de sept arpents de terre de front sur quatre lieues de profondeur en leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, "en tout droit de fief noble sans autre charge que la foi et hommage au principal manoir de la dite seigneurie."

Greffe de Guillaume Audouart, notaire à Québec, 28 avril 1659.

28 octobre 1718.

Acte de vente de Françoise Duquet, veuve en premières noces de Jean Madry et en secondes noces d'Olivier Morel de la Durantaye, conseiller au Conseil Supérieur, à Guillaume Gaillard, agissant pour Michel Bégon, intendant de la Nouvelle-France, du "fief servant relevant des RR. PP. Jésuites appelé Grandpré de la Redoute sis en la Canardière, de sept arpents et demi de terre de front sur quatre lieues de profondeur, joignant d'un côté à la terre de Lagrois, du côté du nord, et au suroist celle de Paul Chalifoux, d'un bout le fleuve Saint-Laurent et de l'autre bout la dite profondeur, appartenant à la dite dame à cause du titre de concession accordé par les RR. PP. Jésuites, par acte devant Audouart, le 28 avril 1659.

Greffe de Florent de la Cetière, notaire à Québec, 28 octobre 1718. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.